

PROLOGUE

Un an déjà que certains sourires nous ont heureusement incités à poursuivre cette tradition des concours littéraires. Pourquoi avons-nous conservé surtout en mémoire les sourires des lauréats du Prix de composition française au secondaire plutôt que ceux de l'Intercollégial de poésie ou des Prix Brèves littéraires et Jacqueline-Déry-Mochon ? Parce qu'ils ont quinze ans ? Parce que quinze ans, c'est l'âge où l'on se tient au plus près de sa vérité, au plus près aussi de sa révolte contre ceux qui abusent des mots, les détournent de leur chemin d'authenticité. Quoi qu'il en soit, ces sourires dégageaient une telle énergie qu'ils ont réussi à nous convaincre d'aller de l'avant malgré les obstacles sur notre route et la somme de travail effectué pour assurer la survie de nos concours. Des sourires et des mots pour mieux s'approcher du silence d'où tout naît et où tout retourne...

Le jury du **Prix Jacqueline-Déry-Mochon**, accordé cette année à une œuvre poétique, était composé des poètes Christophe Condello, Patrick Coppens et de la romancière, essayiste et poète Francine Allard. Ceux-ci ont noté que, parmi la trentaine de recueils soumis par douze maisons d'édition de poésie, ceux qui relevaient du poème en prose et surtout de la prose poétique offraient une maturité supérieure à ceux qui se présentaient sous la forme poétique traditionnelle, versifiée.

Un 1^{er} prix ex æquo est décerné à **Violaine Forest** et **Nazila Sedghi**, auteures respectives de *le manteau*

de mohair (Éd. de l'Hexagone, 2002) et *Dans l'ombre des platanes* (Éd. Trois, 2001). L'une n'enlevant rien à l'autre, chez Violaine Forest, le jury a apprécié la poésie de la tendresse fragile, de la mélancolie sereine ou affectueuse, les images sensibles et nuancées ; chez Nazila Sedghi, l'écriture lyrique souvent simple et puissante, la poésie mariant réflexion, art et actualité.

Une mention ex æquo a également été attribuée à deux auteurs prometteurs des Herbes rouges, **Jean-Simon Desrochers**, pour *L'obéissance impure* (2001), et **Benoit Jutras** pour *Nous serons sans voix* (2002). Le jury a salué la « bonne audace et l'autorité » du premier, de même que « l'approche très personnelle » du second où la poésie est revigorée au contact de la prose. (Voir, à la fin de ce numéro, les notes biobibliographiques des quatre finalistes du Prix JDM.)

Les poèmes de quelque 80 auteurs ont été examinés par le jury du **Prix de poésie Brèves littéraires**, formé des poètes Éliane Bélanger, France Boucher et Jean-Pierre Gaudreau, et onze d'entre eux voient ici leurs textes publiés. Un 1^{er} prix ex æquo récompense Micheline Beaudry et Gaëtane Drouin Salmon. Pour la cohésion formelle de sa suite poétique « Nature morte », pour ses images évocatrices, sa concision, madame Beaudry partage ainsi le Prix de poésie Brèves littéraires avec madame Drouin Salmon dont l'ensemble de cinq poèmes a obtenu la faveur du jury, sensible au dépouillement de son écriture et à son sens du rythme.

Parmi les quelque 70 textes courts envoyés pour le **Prix de prose Brèves littéraires**, 20 ont été